SEMINAIRE DU COMPTRASEC

Santé mentale des travailleurs et problématique de la « servitude volontaire »

Quelles réponses du droit ?

Quels sont les liens entre santé mentale et travail ? Quelles peuvent être les réponses du droit dans notre contexte contemporain marqué par une certaine crise morale et politique ?

Si le travail occupe encore une place unique dans la construction de notre équilibre psychique, dans de nombreuses situations, il s'avère également en cause dans sa déstabilisation. Depuis plusieurs décennies, la clinique du travail a ainsi montré une augmentation et une aggravation significative des pathologies de surcharge et de l'isolement. Cette évolution n'est cependant pas fortuite et leur étiologie amène à s'interroger aux nouvelles conditions organisationnelles du travail et aux formes de souffrance qu'elles génèrent en amont. La psychodynamique du travail souligne l'importance d'une « souffrance éthique » vécue, qui n'est pas sans rappeler l'hypothèse philosophique posée par Etienne de la Boétie dans son célèbre *Discours de la servitude volontaire* (1548).

Dans ce contexte troublé, l'œuvre du droit a été de réparer (et prévenir) les atteintes à la santé des personnes. Quelles autres ressources juridiques serait-il possible de mobiliser pour protéger le citoyen-travailleur des nombreux pièges du consentement qui le persuadent de perdre sa liberté ?

Nicolas Chaignot
Ingénieur de recherche CNRS, COMPTRASEC

26 mai 2026 Petit salon 10h-12h

et en webinaire (accès libre) : https://tinyurl.com/yex3yksv

contact : comptrasec@u-bordeaux.fr